

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 10 mars 2022**

**portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)**

NOR : TREA2207777S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 3 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

Vu la convention de délégation de gestion du 20 décembre 2021 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est et le secrétariat interrégional Centre-Est,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est mentionnées dans la décision du 3 novembre 2021 susvisée, à :

Mme Muriel Preux, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

Mme Cécile Du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjointe à la directrice, chargée des affaires techniques.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Liliane Sceaux, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, secrétaire ;

Mme Marine Labaune, agente contractuelle, secrétaire.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

Mme Muriel Preux, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

Mme Cécile Du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjointe à la directrice, chargée des affaires techniques.

## **Article 4**

La décision du 4 février 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 10 mars 2022.

P. CIPRIANI